



**DEMANDE D'ADHESION
SAISON 2024-2025**
(1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025)



Si vous avez déjà une licence au club ESS ou à la FFA, préciser le N° licence :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM : PRENOM :

Date de naissance

--	--	--	--	--	--	--	--

 Lieu :

Sexe : Féminin Masculin Nationalité :

Adresse :

Téléphone de contact :

E-mail de contact (des 2 parents pour les mineurs) pour l'envoi de la licence et des correspondances du club (EN MAJUSCULE) :

-
-

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom :

Téléphone de contact :

Le ou la signataire, cocher les cases :

1. **J'accepte les conditions d'organisation de l'Entente Sportive de Sartrouville Athlétisme telles qu'exprimées dans le règlement intérieur** (consultable entre autres sur le site www.sartrouville-athle.fr) et m'engage à respecter les statuts et règlements du club, de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme (FIA) ;
2. **Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance individuelle liées à la licence de la FFA**, telles que décrites dans la notice de garantie fournie avec la licence et consultables sur le site de la FFA ;
3. **J'autorise expressément l'Entente Sportive de Sartrouville à utiliser mon image** (ou celle de mon/mes enfants) sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.
4. **J'autorise expressément l'Entente Sportive de Sartrouville à utiliser l'adresse E-mail de contact renseignée ci-dessus, pour communiquer** avec moi (pour moi ou mon/mes enfants inscrits) pour tous sujets liés au club ou aux entraînements, manifestations ou compétitions qu'il organise ou favorise.
Loi Informatique et Libertés (Loi du 6 janvier 1978) : Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club et par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à dpo@athle.fr.
Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.
Je refuse **la transmission des informations.**
5. **J'autorise expressément l'Entente Sportive de Sartrouville à utiliser le numéro de téléphone renseignée ci-dessus, pour communiquer** avec les autres membres sur des groupes de communication « WhatsApp » pour la durée de la saison avec moi (pour moi ou mon/mes enfants inscrits) pour tous sujets liés au club ou aux entraînements, manifestations ou compétitions qu'il organise ou favorise.
6. **Je reconnais que le Parcours de Prévention Santé est à remplir sous la forme d'un questionnaire dans mon espace Athlé**
7. **Je souhaite recevoir par mail une attestation d'adhésion qui atteste que ma cotisation est à jour et que je suis membre de l'ESS.**

La suite au verso

Je précise mes modes de règlement utilisés pour régler la totalité du montant de l'adhésion

<u>Modes de règlement</u>	Montant
Virement bancaire	
Chèque(s) Bancaire(s) - Maximum 5 (.....+.....+.....+.....+.....)	
Espèces	
Pass+ Yvelines Hauts De Seine	
Chèques vacances ANCV	
Pass'Sport avec justificatif et code : <input type="text"/>	
** Formulaire ATL ou Bons Loisirs <input type="checkbox"/>
*** Déduction de 10€ à partir du second adhérent de la même famille	-.....
MONTANT TOTAL DE L'ADHESION€

Année de Naissance	Catégories *	Adhésion
En 2019	U7 - Baby athlé	160 €
De 2016 à 2018	U10-École d'athlétisme	160 €
De 2014 à 2015	U12-Poussin(e)	160 €
De 2012 à 2013	U14-Benjamin(e)	160 €
De 2010 à 2011	U16 - Minime	160 €
De 2008 à 2009	U18 - Cadet(te)	185 €
De 2006 à 2007	U20 - Junior	185 €
De 2003 à 2005	U23 - Espoir	200 €
De 1991 à 2002	Seniors	200 €
En 1990 et avant	Master	200 €

* Ces catégories sont valables pour l'ensemble de la saison 2024/2025, elles changeront au 1er septembre 2025

** Aide aux temps libres (ATL) ou Bons Loisirs de la CAF : Vous donnez à la trésorière votre formulaire reçu de la part de votre CAF pour qu'elle le complète et vous l'enverrez à la CAF pour recevoir votre aide financière. Dans ce cas vous réglez la totalité de l'adhésion

*** A partir du 2ème adhérent de la même famille, le montant des cotisations (à partir de la seconde) est diminué de 10 €. Exemple : Inscription d'un minime, un junior et un senior d'une même famille : le montant total des adhésions sera de 525 euros (160+185-10+200-10).

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEUR(E)S

Je, soussigné(e),, en ma qualité de Père, Mère ou représentant légal (rayer les mentions inutiles) de l'enfant désigné ci-dessus, **l'autorise à pratiquer l'athlétisme** au sein de l'Entente Sportive de Sartrouville. Si besoin, j'autorise les personnes désignées par l'Entente Sportive de Sartrouville à le véhiculer, à l'occasion des entraînements ou des compétitions à l'extérieur du Club.

Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, J'autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

J'autorise également l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale et autorise le club à prendre toutes dispositions utiles en cas de nécessité médicale survenant dans le cadre des activités du Club et m'engage à n'entamer aucune poursuite de quelque type que ce soit envers eux.

Date et signature du licencié :

(Des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

Pour information Réduction d'impôts :

Notre club d'athlétisme est une association loi 1901 d'intérêt général : chaque don réalisé au profit de notre association permet d'obtenir une réduction fiscale.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% de vos revenus imposables. En cas de dépassement de ce plafond, vous pouvez reporter l'excédent sur les 5 années suivantes. Ainsi, par exemple, un don de 50 €, après déduction d'impôts, ne revient qu'à 17 € et nous permet d'agir trois fois plus